

Rapport de la Commission de gestion

Préavis 03/2026 – Rapport de gestion 2025 de la PNV

Pour la séance du Conseil intercommunal de Police Nord Vaudois du mardi 16 juin 2026, à Suchy

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,

Monsieur le Président du Comité Directeur,

Mesdames, et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le Préavis 03/2026 du Comité Directeur relatif au Rapport de gestion 2025, composée de Messieurs Cédric PITTET, Philippe WALTER, Blaise NICOLE, Bernard ANNEN et Olivier BLOCH (rapporteur) a siégé le mardi 19 mai 2026 dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon-les-Bains, en présence de M. Christian WEILER, Président du Codir ainsi que de M. Pascal PITTET, Directeur de la Sécurité Publique, accompagné du Lieutenant-Colonel Marc DUMARTHERAY et du Premier-Lieutenant Félix TABOADA, Trésorier.

Le Rapport de gestion établi par le Codir nous a été soumis dans son intégralité en vue de son appréciation par la Commission de gestion et, pour approbation par le Conseil.

Après avoir procédé à l'examen des différents chapitres qui le composent, la Commission a formulé les remarques suivantes :

1. Ce rapport est le reflet des activités de la PNV au cours de l'année passée sous revue, ainsi que celles du Comité de Direction. Il décrit l'organisation, la composition des organes politiques, les missions et les objectifs de la PNV.
2. Une baisse des événements JEP en 2025 par rapport à 2024 de (-15%) et une diminution des plaintes pénales (-11%) sont dues en partie à un changement de doctrine de saisie pour les activités de la police de proximité, ainsi qu'à une réduction globale de certaines infractions reportées à la PNV. La Ville centre qu'est Yverdon-les-Bains concentre 94% des événements PNV.
3. Les infractions contre la personne soit injures / menaces (-4%) sont en légère baisse en termes de cas enregistrés, alors que le nombre des violences est parfaitement stable (+0%).
4. Les infractions à la LStup sont en baisse (-10%), sans doute corrélée avec une présence accrue de la PNV sur le terrain, accompagnée de mesures de coordination renforcée avec la Police cantonale et les autres polices intercommunales vaudoises. Par ailleurs, la possession de moins de 10 grammes

de produits cannabiques n'est plus condamnable et, partant, les détentions de tels produits en petite quantité ne sont plus appréhendées dans les statistiques.

5. Les infractions au patrimoine suivent la même tendance avec une baisse des cambriolages (-11%) et des incivilités (-11%), alors que le nombre des vols enregistrés est stable (-1%) avec une recrudescence des vols d'opportunité et dans les véhicules laissés ouverts. Il s'agit également dans 200 cas d'automobilistes qui quittent la station-service sans payer leur essence.
6. Les incendies sont en revanche en forte hausse par rapport à 2024 (+45%). Il s'agit souvent de feux mis à des poubelles ou à des containers qui requièrent une approche pédagogique lors de l'interpellation des auteurs, le plus souvent mineurs. La majorité des cas sont des incendies accidentels (feu de casserole, mégots non éteints jetés imprudemment dans des lieux inappropriés).
7. Les accidents de la circulation sont en légère diminution (-4%). La majorité sont des accidents matériels mineurs, souvent réglés à l'amiable.
8. Tant le nombre de véhicule contrôlés que le nombre d'infraction sont en hausse par rapport à 2024. Cela s'explique par la mise en service d'un radar semi-stationnaire 24h/24 dans la lignée de la stratégie de prévention/répression de PNV dans des secteurs à fort taux d'infractions.

En conclusion, nous vous invitons à approuver le préavis 03/2026, et à adopter le rapport de gestion 2025 de la PNV tel qu'il vous a été présenté.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS sur proposition du Comité Directeur, entendu le rapport de la Commission de gestion décide

Le Rapport de gestion 2025 de l'Association intercommunale de la Police Nord Vaudois est adopté tel que présenté.

Pour la Commission :

Le rapporteur :

Olivier BLOCH



Les commissaires :

Cédric PITTET

Philippe WALTER

Blaise NICOLE

Bernard ANNEN

